

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 26 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle des fêtes, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 juin 2020

**Présents :**

MMES ALLION, COURVOISIER, COURTOIS, GACOIN, LHÉRITIER, ROUSSEAU, RYGIERT, SABATER, SAUPIN,

MM BLOUIN, BURNHAM, BRISSON, DERRÉ, DELORY, FLEURY, FOUCHAULT, GUYARD, MARÉCHAL, TROFLEAU.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur BRUNEAU a donné procuration à Madame GACOIN

Madame\_PIEDECAUSA a donné procuration à Monsieur DERRÉ

Monsieur NAVEREAU a donné procuration à Madame LHÉRITIER

**Absents excusés :** Madame PACCHIANI,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sylvain TROFLEAU a été désigné comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de séance du 23 mai 2020 :** Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit des vacances apprenantes que l'Etat subventionne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ordre du jour complémentaire sur les vacances apprenantes.

**I. INFORMATION**

**1.0 Etat Civil**

Madame le Maire donne les informations sur l'état civil de la commune de Valloire-sur-Cisse depuis le dernier conseil municipal.

- Naissances : 8 naissances
- Décès : 8 décès

**1.1 Urbanisme**

Madame le Maire donne les informations sur les droits de préemptions de la commune de Valloire-sur-Cisse depuis le dernier conseil municipal.

- Treize droits de préemption urbain, tous non requis.

L'information est reportée au prochain conseil municipal pour les permis de construire et les déclarations de travaux.

**1.2 Retour des commissions**

**1.2.1 Fêtes et Randonnée des trois clochers (6 juin 2020)**

Madame le Maire donne la parole à Virginie Rousseau qui fait part que :

- Le défilé du 14 juillet à bien lieu et sera suivi d'un apéritif le midi offert par la municipalité mais que les animations, ainsi que la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice sont annulés en raison de l'impossibilité de garantir les gestes barrière,
- La randonnée des trois clochers est reportée au 20 septembre 2020 avec une ballade dans Chouzy-sur-Cisse,
- Le spectacle des enfants à Noël est prévu le 12 décembre 2020.

### 1.2.2 Finances/Travaux (10 juin 2020)

Madame le Maire donne la parole à Patricia Gacoin qui fait part que la commission des finances du 10 juin dernier a étudié les divers documents financiers qu'elle a commentés (Compte administratif 2019, Synthèse du fonctionnement 2019, Capacité d'Auto Financement (CAF) 2019 et budget primitif).

Aussi, lors de cette commission, elle a présenté le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour 2020 à 2025.

Des travaux sont à programmer :

- La toiture des anciens vestiaires du stade qui a des fuites d'eau de pluie,
- Les sanitaires des écoles (canalisations à curer et équipements supplémentaires à prévoir),
- L'espace Co-Working, au-dessus de l'épicerie précédé d'une étude à réaliser avec l'aide de la Chambre des Commerce et de l'Industrie (CCI),
- La rénovation de la salle des fêtes et les travaux de la place de Coulanges.

### 1.2.3 Scolaire/Urbanisme (17 juin 2020)

Madame le Maire donne la parole à Martine Courvoisier qui précise que :

- Le protocole sanitaire pour l'école primaire a été allégé au 25 juin 2020,
- L'ALSH est ouvert du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020 et du 24 au 31 août 2020
- Qu'un sondage sera proposé aux parents pour connaître leur besoin à l'ALSH pendant les congés d'hiver (Noël)
- Un dictionnaire a été offert à tous les élèves de CM2.

### 1.2.4 Tourisme et espaces verts (24 juin 2020)

Madame le Maire donne la parole à Michel Fouchault qui donne les informations suivantes :

Pour les espaces verts :

- Volonté de finir l'embellissement des entrées de bourg avec des plantes et fleurs généreuses ainsi que du mobilier urbain,
- Prévoir une rencontre avec le CAUE pour effectuer un diagnostic,
- Fleurir le lotissement à Chouzy-sur-Cisse avec des plantes qui ne demandent que peu d'entretien,
- Les sanitaires au plan d'eau sont à rénover.

Pour le tourisme :

- Uniformiser l'ensemble des chemins praticables par des balises,
- Nettoyer et baliser en priorité les chemins qui mènent au centre bourg de Chouzy-sur-Cisse.

### 1.2.5 Communication (25 juin 2020)

Madame le Maire donne la parole à Nicolas Derré qui informe le conseil municipal que les moyens de communication sont diversifiés (facebook, panneau lumineux, site internet).

Le site internet de la commune de Chouzy-sur-Cisse va être modifié.

## 1.3 Pont des Chapelles

Madame le Maire donne la parole à Michel Maréchal qui informe le conseil municipal que le pont des Chapelles a été diagnostiqué. La collectivité attend le retour du diagnostic. Le choix du coordinateur SPS (Sécurité, protection de la Santé) et Contrôle Extérieur ont été retenus pour le marché.

Nous sommes au stade de la rédaction du marché de travaux et ensuite du lancement de celui-ci.

## 1.4 Fonctionnement des commissions

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour une lecture simple et rapide des comptes rendus des commissions, une charte graphique va se mettre en place et qu'un code

couleur pour chaque commission va être déterminé. Elle propose la charte et les couleurs suivantes.

#### 1.4.1 Charte graphique

PRESENTS :

THEMES ABORDES :  
Présentation succincte

SUJET	CONCLUSION	ACTION

Eventuellement calendrier de travail  
Questions diverses

#### 1.4.2 Code couleur

BLEU : Urbanisme – Affaires scolaire

ORANGE : Voirie – AEP – Assainissement

VERT : ESPACES VERTS – TOURISME

ROUGE : Travaux sur patrimoine communal, Eclairage Public et Réseaux

JAUNE : Finances, Sécurité des biens et plans de sécurité

ROSE : Action sociale, Culture, Lecture, et sous-commission Jeunesse

VIOLET : Fêtes et randonnée des trois clochers et sous-commission Développement Durable

MARRON : Sport et Vie Associative

GRIS : Travaux neufs

BLEU TURQUOISE : Communication

#### 1.5 Félicitations à Nicolas Hutteau

Madame le Maire donne l'information qu'un jeune Calcissien, Nicolas Hutteau a réalisé un mini thriller qui a été tourné à Blois en novembre dernier et le félicite.

#### 1.6 Organisation ALSH

Madame le Maire donne l'information que deux agentes ont été recrutées pour le mois de juillet 2020 pour animer le Centre de Loisirs avec deux agents titulaires de la collectivité.

#### 1.7 Organisation cantine

Madame Courvoisier explique que suite à l'arrêt maladie du cuisinier, la commune pour le centre de loisirs a fait appel à un prestataire pour la confection des repas. C'est l'entreprise API de Blois qui confectionne les repas et nous les dépose en liaison froide. Deux agents de la collectivité, en alternance sur le mois de juillet, réchauffent ces plats pour les enfants qui viennent à l'ALSH.

## II. AFFAIRES GENERALES

### 2.0 Les vacances apprenantes

Madame le Maire explique que le Président de la République a appelé, le 5 mai dernier, à ce que cet été « particulier » soit l'occasion de faire preuve collectivement d'inventivité et de créativité pour incarner la Nation apprenante et pour venir en appui aux familles. C'est dans ce cadre que le gouvernement a lancé le plan « vacances apprenantes ».

#### 2.0.1 Les colos apprenantes

Il s'agit de séjours de vacances, déclarés en accueil collectif de mineurs, se déroulant tout au long de l'été et comportant des séances de renforcement des apprentissages du socle commun scolaire afin de remobiliser les mineurs en vue de la rentrée scolaire. Ces séjours peuvent être organisés par des collectivités ou des associations. Leur contenu et leurs modalités d'organisation feront l'objet d'une labellisation, gage de sécurité et d'intérêt éducatif pour les jeunes y participant. Les collectivités locales peuvent faire

appel à ces séjours labellisés, et contribueront à hauteur de 20% du montant total du séjour des jeunes participants qu'elles auront identifiés (sur la base d'un séjour de 5 jours, et d'un montant total de 500 € par enfant, l'État prendra en charge 400 €).

Madame le Maire demande au conseil municipal son accord pour l'organisation et le financement de ces colos apprenantes pour les enfants de Valloire-sur-Cisse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour organiser et financer à hauteur de 20 % des colos apprenantes pour les adolescents de Valloire-sur-Cisse.

## **2.0.2 Accueils de loisirs**

Il s'agit d'une aide financière reversée aux accueils de loisirs afin de conforter leur capacité d'accueil de mineurs en soutenant leur organisation dans un contexte de crise. Les objectifs sont de pouvoir accueillir le plus grand nombre de mineurs et d'offrir aux parents un mode de garde reconnu et sécurisé. Il importe que ces dispositifs trouvent écho au plus près de chaque territoire, par l'implication de tous les acteurs locaux, Etat, collectivités, équipes éducatives des écoles et établissements scolaires, services sociaux, associations, etc.

Madame le Maire demande au conseil municipal son accord pour demander l'aide financière auprès de la DDCSPP pour soutenir l'organisation de l'accueil de loisirs dans ce contexte de crise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour demander l'aide financière auprès de la DDCSPP.

## **2.1 Election des représentants du SIDELC (Syndicat Intercommunal de distribution d'Électricité de Loir-et-Cher)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 7 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués du syndicat ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de distribution d'Électricité de Loir-et-Cher,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le SIDELC, Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher, est depuis sa création en 1978, l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental. Gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département, des réseaux, moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à ENEDIS Loir-et-Cher en 1993, pour 30, et a défini avec lui les règles du service public. Le SIDELC est un investisseur institutionnel sur le réseau de distribution publique d'électricité pour son extension, son renforcement, sa sécurisation et sa dissimulation. Il représente également un partenaire incontournable des collectivités du département pour son expertise et sa connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone.

Madame le Maire précise que les statuts du SIDELC ont été joints à la note de synthèse.

Le conseil municipal doit élire **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant** représentant la commune de Valloire-sur-Cisse auprès du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher.

Madame le Maire propose :

- Jean-Paul BRISSON (titulaire)
- Catherine LHERITIER (suppléante)

Suite au dépouillement des bulletins, Madame Gacoin et Monsieur Fleury, scrutateurs ouvrent 22 enveloppes avec 22 bulletins pour Jean-Paul Brisson, titulaire et Catherine Lhéritier, suppléante. Ils représenteront la commune de Valloire-sur-Cisse auprès du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher.

## 2.2 Election des représentants du Syndicat Intercommunal de Vidéosurveillance

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale ;

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéosurveillance fixant le nombre de délégués du syndicat ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Vidéosurveillance.

Madame le Maire précise que les statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéosurveillance ont été joints à la note de synthèse.

Le conseil municipal doit élire **2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants** représentant la commune de Valloire-sur-Cisse auprès du Syndicat Intercommunal de Vidéosurveillance.

Madame le Maire propose :

Jean-Paul BRISSON et Jean-Marie BRUNEAU (titulaires)

Catherine LHERITIER et Christophe BLOUIN (Suppléants)

Suite au dépouillement des bulletins, Madame Gacoin et Monsieur Fleury, scrutateurs ouvrent 22 enveloppes avec 22 bulletins pour Jean-Paul Brisson et Jean-Marie Bruneau, titulaires et Catherine Lhéritier et Christophe Blouin, suppléants. Ils représenteront la commune de Valloire-sur-Cisse auprès du Syndicat Intercommunal de Vidéosurveillance.

## 2.3 Modification des commissions municipales

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 23 mai dernier les commissions municipales ont été constituées.

Des modifications sont à apporter à trois commissions :

- Suppression de la commission Développement Durable – Jeunesse,
- Insertion d'une sous-commission Jeunesse au sein de la commission Action Sociale, Culture et Lecture Publique avec Christophe BLOUIN comme rapporteur de la sous-commission,
- Insertion d'une sous-commission Développement Durable au sein de la commission Fête et Randonnée des trois clochers avec Christelle SAUPIN comme rapporteur de la sous-commission.

Les commissions sont ainsi modifiées et constituées :

ACTION SOCIALE, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE	Christine ALLION	Marie-Elisabeth PIEDECOSA	Martine COURVOISIER Nicolas DERRE Patricia GACOIN Michel MARECHAL Marie -Cécile PACCHIANI Virginie ROUSSEAU Christelle SAUPIN Martine STAINS
<b>JEUNESSE</b>	<b>Sous-commission</b>	<b>Christophe BLOUIN</b>	
FETE ET RANDONNEE DES TROIS CLOCHERS	Virginie ROUSSEAU	Marie -Cécile PACCHIANI	Clémence COURTOIS Hubert DOLORY Stéphane FLEURY Patricia GACOIN Dominique GUYARD Franck NAVEREAU Marie-Elisabeth PIEDECAUSA Sylvain TROFLEAU
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>Sous-commission</b>	<b>Christelle SAUPIN</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ces modifications.

## **2.4 Exonération des baux professionnels pendant la COVID 19**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 16 mars 2020, l'activité économique s'est en partie arrêtée. Les locataires des locaux professionnels ont demandé une exonération de leur loyer pour ceux qui ont eu une très forte baisse d'activité voir une totale inactivité due à la crise sanitaire ou des suggestions spéciales.

Madame le Maire propose d'exonérer de deux mois de loyer les professionnels concernés :

- Atelier 6
- Madame Biesadecka (Restauratrice de tableaux)
- Monsieur Boissé (Ostéopathe)
- Monsieur Bonnigal (Podologue)
- Madame Coulon (Diététicienne)
- Monsieur Guyard (Electricien)
- Monsieur Jean (Kinésithérapeute)
- Madame Le Lais – Leroux (Infirmières)
- Monsieur Seigneuret (Kinésithérapeute)

Le conseil municipal, à la majorité (20 voix pour et 2 abstentions), approuve l'exonération de deux mois de loyers aux professionnels ci-dessus.

## **2.5 Recours au CAUE pour la commune déléguée de Coulanges**

La commune de Coulanges souhaite aménager une petite place, rue de la Fontaine afin de valoriser le centre bourg. Il s'agit d'harmoniser l'espace paysager avec le cadre environnant (mairie, église).

Pour cela la commune souhaite faire appel aux services du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement).

Le CAUE apportera leurs connaissances. Une convention doit être établie.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter une étude du CAUE pour ce projet.

## **2.6 Recours à la CCI pour l'étude sur l'espace Co-Working**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il serait envisageable d'aménager un espace de Co-working sur la commune de Valloire-Sur-Cisse.

La CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie) a la possibilité d'effectuer une étude de faisabilité du projet. Une convention doit être établie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le recours à une étude de la CCI afin d'étudier la faisabilité du projet.

## **III.FINANCES**

### **3.0 Compte de gestion**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'exercice du budget 2019,

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

CONSIDERANT que le compte de gestion 2019 du budget général de la commune de Valloire-sur-Cisse doit être présenté aux membres du Conseil Municipal, puis voté.

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal, le compte de gestion 2019 du budget général de la commune de Valloire-sur-Cisse établi par Monsieur le Trésorier de BLOIS.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2019 du budget général de la commune de Valloire-sur-Cisse :

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par Monsieur le Trésorier de BLOIS, est conforme au compte administratif de la commune de Valloire-sur-Cisse.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019 du budget principal de Valloire-sur-Cisse dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune de Valloire-sur-Cisse pour le même exercice.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 3.1 Compte administratif

Vu l'article L.2121-31 code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le Conseil Municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion du receveur, sauf règlement définitif,

Vu l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui dit :

« Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif 2019 du budget général de Valloire-sur-Cisse qui fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de Fonctionnement : 1 707 668.77 €
- Recettes de Fonctionnement : 2 407 584.62 €
- Dépenses d'Investissement : 1 309 117.12 €
- Recettes d'Investissement : 1 040 157.42 €
  
- un excédent de fonctionnement de 699 915.85 €
- un déficit d'investissement de 268 959.70 € avec un report de 1 705 558.51 € soit un cumulé de 1 436 598.81 €

Le compte administratif, à l'unanimité, est approuvé par le conseil municipal.

### 3.2 Affectation de résultat

Madame le maire précise que le compte administratif 2019 cumulé du budget général de la commune doit être présenté aux Conseillers Municipaux, puis voté et son résultat affecté au budget 2020 de la commune de Valloire-sur-Cisse.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le compte administratif cumulé 2019 du budget général de la commune Valloire-sur-Cisse qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté (2018)	Excédent	0
Résultat de l'exercice (2019)	Excédent	699 915.85 €
Résultat de clôture (2019)	Excédent	699 915.85 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté (2018)	Excédent	1 705 558.51 €
Résultat de l'exercice (2019)	Déficit	268 959.70 €
Résultat de clôture (2019)	Excédent	1 436 598.81 €
TOTAL CUMULE (Fonctionnement et investissement)		2 136 514.60 €

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement en recette d'investissement au compte 1068 pour **699 915.85 €** et la somme de **1 436 598.81 €** au chapitre 01 (report d'investissement).

Il est précisé que conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ces comptes sont adoptés, si aucune majorité de voix ne s'est dégagée contre son adoption.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement en recette d'investissement au compte de réserve 1068 pour **699 915.85 €**
- l'affectation du résultat cumulé d'investissement au chapitre 001 (report d'investissement) pour **1 436 598.81 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement en recette d'investissement au compte de réserve 1068 pour **699 915.85 €**
- l'affectation du résultat cumulé d'investissement au chapitre 001 (report d'investissement) pour **1 436 598.81 €**.

### 3.3 Virements de crédits

Madame le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

#### En dépenses de fonctionnement :

60636 : Vêtement de travail	: + 9 000 € (achat masques et blouses)
6226 : Honoraires	: + 4 000 € (Avocat pour affaire Lecanu)
6188 : Services extérieurs	: + 500 € (Ségilog)
6475 : Médecine du travail, Pharmacie	: + 1 000 € (annonce réseau pro santé - médecins)
6068 : Achat autres matières et fournitures	: + 10 000 €
615231 : Entretien de la voirie	: -20 000 €
61551 : matériel roulant	: - 4 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces virements de crédits.

### 3.4 Actualisation des AP (Autorisations de Programmes) et PPI

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en commission finance, il a été proposé de modifier le Autorisations de Programmes (dénomination - montants - annulation - création).

Madame Gacoin propose et commente le tableau joint à la note de synthèse.

Le conseil municipal doit délibérer sur les mouvements proposés par la commission des finances.

Les AP 2020 sont ainsi référencées :

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP en €
AP 16-1 VALLOIRE	Aménagement Centre Bourg	950 000
AP 16-2 VALLOIRE	Voirie (Allée de Saint Lubin)	300 000
AP 16-3 VALLOIRE	Matériel informatique	17 500
AP 16-4 CHOUZY	Bardage atelier	45 000
AP 16-9 CHOUZY	Programme Voirie (suivant diagnostic	20 000
AP 16-14 VALLOIRE	Centre de secours	80 000
AP 17-4 CHOUZY	Enfouissement réseaux rue de la Poste	700 000

AP 17-5 VALLOIRE	Ateliers municipaux	1 100 000
AP 18-3 CHOUZY	Vidéosurveillance	15 000
AP 19-2 VALLOIRE	Aménagement Paramédicaux	121 000
AP 19-3 CHOUZY	Réaménagement toilettes publiques	10 000
AP 19-4 CHOUZY	Aménagement local artisan	18 000
AP 19-5 CHOUZY	Aménagement parking des minimes	86 000
AP 19-7 CHOUZY	Aménagement lavoir	10 000
AP 19-9 VALLOIRE	Acquisition immobilière	40 000
AP 19-10 VALLOIRE	Acquisition immobilière	45 000
AP 19-11 VALLOIRE	Réfection Pont des Chapelles	252 000
AP 19-12 VALLOIRE	Réfection huisseries école	80 000
AP 19-13 CHOUZY	Bonde plan d'eau	30 000
AP 19-14 VALLOIRE	Acquisition terrain Route de Champagne	19 600
AP 20-03 COULANGES	Voirie (trottoirs Coulanges)	100 000
AP 20-2 VALLOIRE	Climatisation ALSH	20 000
AP 20-3 VALLOIRE	Aménagement secrétariat	50 000
AP 17-5 COULANGES	Aménagement salle des fêtes de Coulanges	100 000
AP 20-4 VALLOIRE	Hotte extraction cantine scolaire	35 000
AP 20-2 COULANGES	Mur préau Coulanges	10 000
AP 20-1 COULANGES	Aménagement rue du Carroir et de la Fontaine	48 000
AP 17-2 SEILLAC	Réfection rue Fernand Boulon	30 000
AP 17-3 SEILLAC	Réfection Eglise	60 000
AP 20-5 VALLOIRE	Aménagement salle Co-Working	20 000
AP 20-06 VALLOIRE	Monte-personne salle Co-Working	25 000
AP 20-07 VALLOIRE	Véhicule Agent d'entretien	25 000
AP 20-08 VALLOIRE	Aménagement Aire Stade	250 000
AP 20-09 VALLOIRE	Mobilier de Bureau	14 000
AP 20-10 CHOUZY	Ponton plan d'eau	12 000
AP 20-11 SEILLAC	Réseau électrification	5 000
AP 20-12 SEILLAC	Luminaire décoration Noël	3 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 746 100</b>

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'actualisation des Autorisations de Programme.

### 3.5 Adhésion à l'Association des Maires du Loir-et-Cher

Madame le Maire présente au conseil municipal l'Association des Maires du Département du Loir-et-Cher, ses statuts, elle a pour objet :

1. D'établir une concertation étroite entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes, leurs rapports avec les pouvoirs publics, les personnels communaux et leur population,
2. De promouvoir la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes,
3. De faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation,
4. D'assurer leur protection matérielle et morale, notamment devant les tribunaux,
5. De créer des liens de solidarité et d'amitié entre tous les maires du Loir-et-Cher.

L'adhésion à l'association départementale (AD41) entraîne ipso facto l'adhésion à l'association nationale (AMF).

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle (0.419 € par habitant), établie selon la strate de population de la commune, comprenant :

- la part nationale correspondant à l'adhésion à l'Association des Maires de France-
- la part départementale correspondant à l'adhésion à l'Association des Maires du Département du Loir-et-Cher.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- L'adhésion à l'Association des Maires du Département Loir et Cher et à l'Association des Maires de France,
- L'inscription des crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune au chapitre 011 article 65548 pour la part départementale et nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.

Le Maire de Valloire-sur-Cisse.



Catherine LHERITIER